

BULLETIN D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 12 octobre 2018

À retourner à Madame Véronique JEANDÉ
17 bis route du Moulin à Vent - 78740 VAUX SUR SEINE

Mme M. - NOM : _____

PRÉNOM : _____

E-MAIL : _____

ADRESSE : _____

TÉL : _____ FAX : _____

AVOCAT : BARREAU _____

N° CNBF _____ STATUT : Libéral Salaré

AUTRE PROFESSION _____ Code NAF : _____

TARIFS (RÈGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE L'AAPPE)

- Inscription : 260 €
- Adhèrent AAPPE : 210 €
- Avocat honoraire : 60 €
- Magistrat : Gratuit
- Professeur de droit : Gratuit
- Étudiant : Inscription gratuite aux travaux (déjeuner non inclus)

Vendredi 19 octobre 2018
de 8 h 30 à 17 h 15
Maison du Barreau
2/4 rue de Harlay - 75001 Paris

Colloque

L'INDIVISION



DANS TOUS SES ÉTATS

MODÉRATEUR DES TRAVAUX
Monsieur Emmanuel JOLY
Ancien président de l'AAPPE, avocat au barreau de Bordeaux

8 H 30 : CAFÉ D'ACCUEIL

9 h 00 : Accueil du président

Monsieur Frédéric KIEFFER, président de l'AAPPE, avocat au barreau de Grasse

9 h 05 : Introduction

L'indivision : une institution juridique mal connue

Monsieur Jean-Michel HOCQUARD, vice-président de l'AAPPE, ancien président de Droit & Procédure, avocat au barreau de Paris

9 h 20 : La gestion de l'indivision - 1ère partie

Administration (gestion quotidienne, décisions à prendre...)

Gestion processuelle

Madame Étiodie MULON, avocat au barreau de Paris

Madame Muriel CADIOU, président de Droit & Procédure, avocat au barreau de Paris

10 H 20 : PAUSE CAFÉ

10 h 50 : La gestion de l'indivision - 2ème partie

Gestion économique (revenus, indemnités d'occupation...)

Madame Étiodie MULON, avocat au barreau de Paris

Madame Muriel CADIOU, président de Droit & Procédure, avocat au barreau de Paris

11 h 20 - 11 h 35 : Débats

11 h 35 : Les créanciers face à l'indivision

L'indivision et l'indivisaire en état de dettes... ou de créances

Monsieur Alain PROVANSAL, ancien président de l'AAPPE, avocat honoraire consultant

12 h 20 - 12 h 30 : Débats

12 H 30 : COCKTAIL DÉJEUNATOIRE
A LA MAISON DU BARREAU

14 h 15 : L'indivision face aux créanciers

Situation légale
Volontaire et conventionnelle

Monsieur Olivier COUSIN, vice-président de l'AAPPE, avocat au barreau d'Epinal
Monsieur Simon LAMBERT, administrateur de l'AAPPE, avocat au barreau de Dijon

15 h 05 - 15 h 15 : Débats

15 h 15 : La cessation de l'indivision

La procédure de partage
Les obstacles au partage

Les modalités

Monsieur Denis TALON, avocat au barreau de Paris
Madame Carole BOUTE-CROCCQ, chargée d'enseignement, doctorante, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
Monsieur Jacques COMBRET, notaire honoraire à Rodez

16 h 35 - 16 h 45 : Débats

16 h 45 : Synthèse des travaux

Monsieur Michel GRIMALDI, professeur à l'Université Paris II, Panthéon-Assas

17 H 15 : FIN DES TRAVAUX

17 H 30 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AAPPE

Renseignements et inscriptions

Auprès de Véronique JEANDÉ
17 bis route du Moulin à Vent - 78740 VAUX SUR SEINE
Tél : 01 34 74 38 95 - Fax : 01 34 74 16 21 - secretariat@aappe.fr

TARIFS :

- Inscription : 260 €
- Adhérent AAPPE : 210 €
- Avocat honoraire : 60 €
- Magistrat : Gratuit
- Professeur de droit : Gratuit
- Étudiant : Inscription gratuite aux travaux (déjeuner non inclus)